

Fondée sur le travail et la dignité, la société socialiste abolit radicalement le parasitisme et l'oisiveté qui font de l'individu une charge pour la nation. Elle garantit non seulement le droit au travail pour tous les Algériens, mais surtout, elle veille à rendre effective, dans l'avenir, l'obligation de travailler qui s'impose à chaque citoyen pour édifier le pays et assurer la production. Un travailleur en état de non-activité constitue une perte pour l'économie.

Ainsi, la création d'emplois demeure un objectif fondamental de la Révolution pour permettre la mise au travail de l'ensemble de la population active.

La mise au travail de façon intensive de la population active pose le problème de l'emploi de la femme.

Les femmes représentent la moitié de cette population potentiellement active.

Le maintien de la femme en dehors de la production ne peut avoir d'autre signification que celle d'une faiblesse dans l'économie, d'un retard dans l'évolution sociale et la fixation de mentalités rétrogrades.

Au demeurant, la recherche du plein emploi signifie la poursuite d'une politique ininterrompue dans la création d'emplois et dans la formation des travailleurs.

Ce qui est demandé ne consiste pas seulement à procurer de l'emploi aux nouvelles vagues de travailleurs correspondant à l'accroissement démographique, à préparer ces travailleurs à assumer leurs tâches dans la production, mais aussi à répondre aux exigences de la productivité qui, en s'élevant, dégage un surcroît de forces de travail qui seront réaffectées et utilisées de manière plus efficace.

En effet, l'objectif c'est garantir des emplois productifs directement utiles au développement économique et social et non créer l'emploi pour l'emploi ; des emplois créés, sans contrepartie productive, ne sont viables dans aucun système au monde et encore moins dans le nôtre, du fait de l'importance de ses dépenses sociales.

La dynamique future de l'emploi, dépendant de façon déterminante, beaucoup plus que par le passé, de l'élargissement régulier de la base matérielle de l'économie et de son efficacité générale, et prenant en considération la nécessaire résorption du sous-emploi et l'élimination du chômage, ne saurait s'effectuer au détriment de l'efficacité économique et sociale ou dans des conditions qui hypothèquent l'avenir.

Fortement tributaire de la politique de la formation, de l'affectation de l'encadrement et des progrès réalisés, l'organisation, la maîtrise et l'élévation continue des performances de l'appareil économique et social, cette dynamique future de l'emploi implique évidemment que le système éducatif et de formation se dote rapidement de moyens et de compétences suffisantes ; cette action assurera, malgré l'ampleur et la complexité de la demande, l'amélioration accélérée de la qualification et de l'encadrement à tous

les niveaux de l'appareil économique et social et permettra de faciliter l'adaptation du travailleur à son emploi.

A cet égard, le développement du pays donne lieu à l'apparition d'un type nouveau d'emploi comportant l'exigence de connaissances techniques et intellectuelles et permettra d'offrir des débouchés adéquats aux générations nées depuis l'indépendance. Ces générations, en raison de l'instruction et de la formation qu'elles ont acquises, ne peuvent se suffire des seuls emplois traditionnels. Elles exigent des formes de travail plus élaborées que l'on trouve principalement dans le secteur de la production industrielle, dans les formes modernes de l'agriculture et dans les activités de services qui leur sont rattachées.

Cette dynamique nécessite également, tant la diminution au strict minimum de l'emploi non directement productif, que la valorisation et le développement de l'emploi productif soient assurés par la rationalisation et la rentabilisation de l'utilisation du moyen de production, la détermination, à la lumière de l'expérience vécue par le pays, des choix pour l'obtention du meilleur taux d'emploi et l'élimination des obstacles entravant la viabilité et le développement de l'unité de production.

Il convient, en conséquence, de diminuer, dans des proportions importantes, les coûts de transfert de l'emploi d'une région à une autre et d'assurer la promotion à des postes nécessitant une plus haute qualification grâce au perfectionnement que recevra le travailleur durant l'exercice de son métier.

De plus, les développements forcément différenciés des régions nécessiteront des déplacements de cadres et de travailleurs qualifiés des régions excédentaires vers les régions déficitaires. Ces transferts d'emplois, ou plutôt cette mobilité professionnelle et géographique peuvent être une source de vitalité pour l'économie nationale ; leur maîtrise constitue un facteur puissant de promotion individuelle et d'accroissement de l'efficacité du système productif.

Constituant la partie du secteur de la production où s'exerce et se valorise le travail d'une grande partie de la population active du pays, l'agriculture bénéficiera de la mobilisation des moyens nécessaires pour réhabiliter le travail agricole et pour créer les conditions économiques, sociales et culturelles qui permettront de maintenir, dans les campagnes et au bénéfice des activités agricoles, une main-d'œuvre qualifiée, de lutter contre l'exode rural et de réduire au minimum le sous-emploi.

Par ailleurs, une action durable sur la répartition de l'emploi et sur sa structure permettra de réaliser un équilibre aux niveaux régional et local, entre les différentes catégories d'emplois : agricoles, industriels et de services à même de garantir à travers l'ensemble du territoire le niveau d'homogénéité sociale souhaitable.

Ainsi, la mise en place d'un tissu de petites et moyennes industries autour des petits centres urbains favorisera une large extension de l'emploi, permettant d'absorber les surplus de main-d'œuvre.